

Aide à la constitution du dossier RAEP
(Reconnaissance des Acquis et de l'Expérience Professionnelle)
dans le cadre de l'examen professionnel d'ingénieur principal SIC ou ST
- Session 2022 -



PUBLIC CONCERNÉ : Agents SIC ou ST préparant l'examen professionnel d'ingénieur principal, relevant des services de l'administration centrale du ministère de l'intérieur (sauf les agents de la préfecture de police de Paris pris en charge par la préfecture de région Ile-de-France)

1 - OBJECTIFS DE LA PRÉPARATION

Cette préparation a pour objectif de permettre aux candidats de répondre aux exigences de l'épreuve orale d'admission, consistant en un entretien avec le jury s'appuyant sur un dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle.

En effet, les dossiers RAEP sont à produire au moment de l'inscription à un concours ou à un examen professionnel dans la plupart des cas.

2 - PRÉ-REQUIS

- Vous devez avoir suivi la formation en ligne, composée du module RAEP accessible depuis l'intranet ou internet sur la plate-forme FOR-MI du ministère de l'intérieur. Ce module aide à comprendre les objectifs du dossier RAEP et permet de travailler à la constitution de votre propre dossier. **C'est un pré-requis obligatoire pour participer à la formation en présentiel.**
 - Pour suivre cette formation, vous devez copier-coller dans leur navigateur le lien ci-dessous :
- <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>
- L'ouverture d'un compte FOR-MI est nécessaire pour y accéder. Il convient aux nouveaux utilisateurs de consulter le guide de connexion à FOR-MI disponible sur l'intranet DRH à la rubrique recrutement et formation – offre de formation ou en cliquant sur le lien suivant :

[Guide d'aide à la connexion For-Mi](#)

Les candidats d'ores et déjà inscrits à la plate-forme doivent utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe créés lors de leur première inscription.

3 – CONTENU DE LA FORMATION

- La formation en présentiel de **deux** jours (entre mai et juin 2022) se déroulera en présentiel au Centre National de Formation (CNF) du ministère de l'intérieur, 27 cours des Petites Ecuries à Lognes (77185).
- Elle est destinée à compléter le module en ligne et permet de répondre aux questions de fond sur la constitution du dossier. En aucun cas le formateur n'a vocation à rédiger le dossier d'un candidat. **Un projet de leur dossier personnel est indispensable pour mettre à profit les conseils qui seront dispensés lors de ce présentiel.**

4 – INSCRIPTION À LA PRÉPARATION

La fiche d'inscription devra être :

- complétée, dactylographiée par le candidat (numéro de matricule obligatoire)
- visée par le supérieur hiérarchique
- adressée à **l'animateur ou correspondant de formation, chargé de recenser les inscriptions et d'en informer la SDRF pour prise en compte.**

Toute demande d'inscription qui parviendra à la SDRF après
le vendredi 11 février 2022 ne sera pas prise en compte.



4 - À L'ISSUE DU RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS

Le candidat recevra par courriel :

- un lien vers l'application *Doodle* qui lui permettra de choisir la session souhaitée ;
- une confirmation de la date choisie (à conserver) ;
- une convocation 7 jours avant le début de la session.

5 – AUTRE INFORMATION



Frais logistiques :

La SDRF ne prend pas en charge les frais liés au déplacement, à la restauration et à l'hébergement. Un restaurant administratif de la Fondation Jean Moulin est à votre disposition au CNF (règlement par chèque ou espèce).